






## Sommaire

Page	 <b>Actu éco</b> et sociale
<b>2</b>	<b>Point de conjoncture Insee : Le pouvoir d'achat se redresse, mais pour qui ?</b>  CICE : Évaluer et contrôler les aides publiques aux entreprises : une urgence absolue!  Autonomie des finances sociales : Vers une soumission totale de la Sécurité sociale au budget de l'État ?  Écologie : Vers un coût de la tonne de CO <sub>2</sub> de 900 euros en 2060 ?
Page	 <b>Europe-International</b>
<b>5</b>	<b>Emploi et salaire minimum : Une étude qui rompt le « consensus »</b>
Page	 <b>Au service</b> des organisations
<b>7</b>	<b>Formation : L'enjeu de la formation économique</b>   <b>À lire</b> <b>Rétrospective 2018 des rapports de l'ONG Oxfam</b>  <b>Baromètre socio-économique de la FGTB</b>
Page	 <b>Repères</b> statistiques
<b>8</b>	



## Édito

# SMIC : une hausse urgente et indispensable

Le 31 octobre, la CGT a été auditionnée par le groupe d'experts chargé tous les ans de faire des préconisations au gouvernement concernant l'augmentation du Smic au 1<sup>er</sup> janvier. La CGT a profité de cette audition pour proposer que le salaire minimum soit immédiatement porté à 1 800 euros par mois ainsi qu'une augmentation significative des salaires du privé comme du public. Ces demandes de la CGT s'appuient sur la nécessité de lutter contre l'extrême pauvreté qui concerne des millions de personnes dans le pays, sur l'impératif d'une répartition plus juste des richesses créées par le travail, sur le besoin de redonner immédiatement du pouvoir d'achat aux travailleurs face à l'envolée ces derniers mois des dépenses contraintes (carburants, denrées alimentaires, énergie, etc.). L'an passé, en réponse aux demandes du patronat, le groupe d'experts avait préconisé de ne pas accorder de « coup de pouce » au Smic, préconisation retenue – au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Smic n'a été revalorisé que de 1,24 %, soit 18 euros brut de plus par mois. Il avait même demandé que la formule de revalorisation du Smic

soit revue, considérant que sa progression était encore trop rapide. Cette année, le groupe d'experts a de nouveau tenu des propos en faveur d'une revalorisation minimale. Décidément, ces gens ne vivent pas dans le même monde que la majorité de la population. La situation sociale des salariés leur est complètement étrangère. En revanche, le fait qu'en 2017, les PDG des grandes entreprises du CAC 40 aient perçu en moyenne une rémunération de 5 millions d'euros, en hausse de 13,9 %, ne leur pose pas problème... Pour la CGT, il faut augmenter le Smic et l'ensemble des salaires pour revaloriser le travail, reconnaître les qualifications, atteindre enfin l'égalité professionnelle et sortir les travailleurs de la pauvreté. Seule la mobilisation des travailleurs, dans les entreprises, les administrations, au niveau des branches professionnelles, en particulier à l'occasion des négociations salariales, permettra de rompre avec les inégalités sociales. Le pays pourra ainsi échapper à l'austérité dans laquelle il s'enfonce un peu plus chaque jour.

**Boris Plazzi**

Représentant CGT à la sous-commission des salaires de la Commission nationale de la négociation collective

## Point de conjoncture Insee

### Le pouvoir d'achat se redresse, mais pour qui ?

L'Insee a publié un point de conjoncture qui actualise ses prévisions pour l'année 2018.

L'activité a sensiblement ralenti au premier semestre. En effet, la petite hausse du PIB – 0,2 % par trimestre – couvre à peine l'augmentation de la population active et alimente les stocks au moins autant qu'elle ne crée de l'emploi. Pour le second semestre, l'Insee est plus optimiste puisque le pouvoir d'achat se redresserait, mais une contradiction attire quand même l'œil : sur l'ensemble de l'année, « la consommation des ménages fléchit légèrement alors que leur pouvoir d'achat se redresse ». Normalement, quand le pouvoir d'achat s'améliore, la consommation augmente ! L'explication est fournie dans un paragraphe issu d'un communiqué de presse de l'Insee en août dernier : « Le léger ralentissement

de la masse salariale brute (+ 0,7 % après + 0,9 %) est largement compensé par la baisse des impôts sur le revenu et le patrimoine, principalement due au remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). » Et voilà la clé de la petite énigme : le pouvoir d'achat moyen s'améliore grâce à la baisse d'impôt sur les (gros) détenteurs de capitaux alors que la légère croissance de la masse salariale est largement mangée par la hausse des prix.

Ajoutons, sans le développer ici, que le pouvoir d'achat que mesure l'Insee – en utilisant l'indice des prix à la consommation – donne une image trop favorable de la situation de la plupart des salariés, des retraités et des privés d'emploi. En effet, l'indice des prix à la consommation sous-estime la hausse du « coût de la vie ». Il ne prend pas en compte – car ce n'est pas

sa vocation – l'évolution des besoins créés par la publicité, suscités aussi par les inégalités et affectés par l'obsolescence accélérée des produits de consommation. De plus, des éléments du coût de vie qui se dégradent ne sont pas mesurés par la hausse des prix : services publics ou commerces qui ferment dans les zones rurales et certaines banlieues, disparition de produits utiles mais peu coûteux au profit d'autres plus chers...

L'amélioration du pouvoir d'achat moyen, quand il intéresse surtout les ménages les plus aisés, nourrit surtout l'épargne. Ainsi, d'après l'Insee, le taux d'épargne atteindrait un niveau élevé : 15,2 % en fin d'année. N'espérons pas trop de « ruissellement » de cette manne accordée aux plus riches vers les salariés, les retraités, les étudiants et les privés d'emploi !

Alain Gély

## CICE

### Évaluer et contrôler les aides publiques aux entreprises : une urgence absolue !

Peu efficace, payé par l'impôt des salariés et mal suivi régionalement, retour sur le CICE.

Mis en place en 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) aura cessé d'exister en 2019. Il aura alors coûté à la collectivité près de 100 milliards d'euros – 59,2 milliards à ce jour – et ce pour un bilan des plus faméliques. C'est donc bien sa suppression pure et simple qui aurait dû être décidée et non sa

« pérennisation » sous forme de nouvelles exonérations de cotisations sociales, d'autant que la majorité des entreprises n'a jamais assimilé le CICE – les évaluations menées en attestent – à une baisse du « coût du travail » mais plutôt à une « cagnotte », une aubaine financière.

Ainsi, aux termes de travaux complémentaires menés par l'Insee, la Dares, l'OFCE... le rapport 2018 du Comité de suivi du CICE, instance à laquelle la CGT participe activement, situe aux

alentours de 100 000 le nombre d'emplois que le dispositif aurait permis de créer ou de sauvegarder. De nouveau, aucun effet en matière d'investissement, sur le taux de marge, le chiffre d'affaires, les dividendes, etc. des entreprises n'est trouvé.

Nouveauté du rapport 2018, le CICE aurait eu un effet positif sur les salaires dans certaines entreprises. Faut-il se réjouir de ce résultat contraire, bien entendu, aux attendus idéologiques du dispositif ? Non, car il signifie des

hausse salariale financée indirectement par l'impôt, c'est-à-dire – l'impôt pesant de moins en moins sur les entreprises et leurs propriétaires – par les salariés eux-mêmes...

Ceci étant, la CGT se félicite des travaux menés depuis 2013 par le Comité de suivi du CICE et du fonctionnement de cette instance au sein de France

Stratégie. Elle regrette néanmoins que les comités régionaux de suivi du CICE prévus par la loi n'aient jamais vu le jour. Rappelons qu'ils étaient censés recueillir les rapports des comités d'entreprise ou des délégués du personnel attestant d'une utilisation non conforme du CICE : une source précieuse d'information dont les évalua-

trices et évaluateurs du CICE ont donc été privés.

La CGT revendique la mise en place pérenne de structures de suivi et d'évaluation des aides publiques versées aux entreprises. Des prérogatives nouvelles doivent être reconnues aux organisations syndicales, aux niveaux national, régional et des entreprises.

1. Le chiffre de 100 milliards correspond à la créance que les entreprises auront acquise sur l'État, celui de 59,2 milliards aux sommes qui leur ont déjà été versées.

## Autonomie des finances sociales

# Vers une soumission totale de la Sécurité sociale au budget de l'État ?

### Le PLFSS 2019 représente une véritable menace pour l'autonomie de la Sécurité sociale.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 avait prévu en son article 27 que le gouvernement remettrait au Parlement au plus tard le 31 mars de cette année un rapport sur les relations financières État-Sécurité sociale. Ce rapport a été confié au secrétaire général de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, Christian Charpy, ancien directeur général de l'Unedic. Bien qu'il n'ait pas été rendu public, il a, selon le gouvernement, inspiré le volet financement de ce projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

Christian Charpy n'a jamais fait mystère de son intention de remettre en cause l'autonomie des finances sociales, et de soumettre plus étroitement ces dernières au budget de l'État. Il avait proposé, entre autres, que la discussion de la première partie des deux lois soit commune, ce qui équivalait à fusionner leurs volets « recettes » et à fixer un plafond de dépenses au PLFSS contraint dans ce cadre, disposition qui figure dans l'état

actuel du projet de réforme constitutionnelle. Il avait également proposé que les excédents de la Sécurité sociale ne soient pas utilisés pour améliorer le niveau des prestations, mais pour désendetter l'État. C'est très précisément ce que réalise ce PLFSS avec un jeu de bonneteau dans lequel les connaisseurs distingueront tout le métier des inspecteurs des finances de la direction générale du Trésor.

En premier lieu, le PLFSS remet en cause le principe de compensation intégrale des exonérations de cotisations sociales. « *Les baisses de prélèvements obligatoires seront désormais supportées par les sphères à laquelle ils sont affectés* », a ainsi indiqué Gérald Darmanin. Sur cette base, l'exonération de cotisation sur les heures supplémentaires – qui risque d'aggraver le chômage – et la suppression du forfait social sur l'épargne salariale des PME ne seront pas compensées, ce qui coûtera 1,2 milliard d'euros à la Sécurité sociale. Ensuite, dans le prolongement du PLFSS 2018, le CICE est transformé en baisse de cotisations sociales, ce qui augmente de 20 milliards le total des exonérations. Ces dernières ne s'appliqueront plus seu-

lement à la Sécurité sociale, mais seront étendues aux retraites complémentaires et à l'assurance chômage. Par la suite, au niveau du Smic, il n'y aura plus aucune cotisation patronale pour l'ensemble de la protection sociale, à l'exception de la cotisation Accidents du travail correspondant au risque propre de l'entreprise. Pour financer ces exonérations, 46 milliards de TVA, soit environ 25 % de son produit, seront affectés à la Sécurité sociale. Mais ce montant sera réduit progressivement de 10 milliards, ce qui permettra de recycler les 10 milliards d'excédents de la Sécurité sociale vers le budget de l'État en vue de son désendettement.

Enfin, parallèlement, 15 milliards de dette de la Sécurité sociale provenant des déficits passés seront transférés à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), et financés notamment par cinq milliards de CSG. Le gouvernement prévoit que la dette de la Sécurité sociale sera totalement amortie d'ici 2024. Le PLFSS 2019 signe donc un véritable bouleversement et risque de marquer la fin de l'autonomie financière de la Sécurité sociale.

**Pierre-Yves Chanu**

Écologie

Vers un coût de la tonne de CO<sub>2</sub> de 900 euros en 2060 ?

Si la question de la transition climatique est aujourd'hui primordiale, il est hors de question que son coût soit supporté par les ménages.

Dans l'approche libérale *mainstream*, la valeur tutélaire du carbone (VTC) est l'outil privilégié pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et permettre d'atteindre les objectifs de réduction de ces émissions fixés par la COP 21, en particulier une élévation de la température moyenne du globe « *bien au-dessous de 1,5 degré* » à l'horizon 2100. Comme l'écrit le comité de France Stratégie qui travaille actuellement sur le sujet, « *la valeur tutélaire est une boussole s'appliquant à l'ensemble des sources des émissions de gaz à effet de serre pour évaluer de manière transparente la pertinence relative des actions de décarbonation* ». Cette démarche s'appuie sur le principe du « signal-

prix » : toutes les mesures dont le coût est inférieur à la VTC devraient, dans une approche libérale, être mises en œuvre. Pour ses promoteurs, il importe que la VTC devienne *une référence unique* pour les politiques publiques et l'ensemble de l'économie. Une première évaluation a été réalisée en 2009 et a servi de base aux objectifs de fiscalité climatique retenus par la loi pour la transition écologique et la croissance verte (LTECV) d'août 2015. Elle aboutissait à une VTC de 100 € la tonne à l'horizon 2030.

La nouvelle évaluation, qui fait l'objet de travaux en cours de finalisation dans le cadre de France Stratégie, aboutit à des résultats beaucoup plus spectaculaires qui s'expliquent par un changement d'objectifs : alors que le rapport de 2009 était basé sur le facteur 4 (des émissions divisées par quatre), les nouvelles projections visent une « neutralité carbone », soit l'absence d'émissions (nettes), à l'horizon 2050.

La valeur tutélaire d'une tonne de CO<sub>2</sub> passerait alors de 250 € en 2030 à 500 € en 2050, pour se situer entre 600 et 900 € en 2060. Cette progression renchérirait massivement le coût des énergies carbonées. Une telle évolution est peut-être souhaitable, mais aurait des conséquences considérables pour les ménages, notamment les plus modestes. Le coût d'usage de leur voiture ou leurs dépenses de chauffage augmenteraient, et il faudrait alors leur donner les moyens de remplacer voiture ou chaudière. Mais il est hors de question que le coût de la transition climatique soit supporté par les ménages. En revanche, une prise en compte de la hausse de la VTC dans l'évaluation « socio-économique » des investissements publics permettrait de faire de la transition écologique une réelle priorité, et serait porteuse d'effets positifs pour la collectivité.

PYC

## Emploi et salaire minimum

### Une étude qui rompt le « consensus »

**Une étude transversale sur 19 pays de l'OCDE montre que le salaire minimum n'a pas d'effet substantiel sur l'emploi.**

Dans un article paru en mai 2018 dans une revue académique américaine, *Industrial and Labor Relations Review* (n° 3), intitulé « Do Minimum Wages Lead to Job Losses? Evidence from OECD Countries on Low-Skilled and Youth Employment », Simon Sturn, chercheur associé à l'Institute for Ecological Economics, une composante de l'université d'économie de Vienne (Autriche), s'intéresse à l'impact du

salaire minimum sur l'emploi. Dix-neuf pays de l'OCDE dont la France sont pris en compte et ce sur une période allant, selon la disponibilité des données, de 1983 à 2013 ou de 1997 à 2013. L'étude est « transversale » (*cross-countries study*), c'est-à-dire que ces pays sont considérés comme un ensemble et non pas individuellement. Cette approche, tout à fait usuelle, permet, notamment, de neutraliser, grâce à l'introduction de « variables de contrôle », l'influence des spécificités « institutionnelles » nationales (présence syndicale, niveaux d'indemnisation du chômage, de protection de l'emploi, etc.) mais aussi de

disposer d'un nombre suffisant d'observations pour la réalisation d'estimations précises.

Les résultats sont sans appel puisque, selon S. Sturn, ils « apportent peu d'éléments concernant des effets substantiels [négatifs ou positifs, du salaire minimum] sur l'emploi des travailleurs non ou peu qualifiés [...] ou jeunes » : « Les élasticités d'emploi estimées sont faibles et ne peuvent être statistiquement différenciées de zéro », c'est-à-dire qu'il est impossible d'écarter l'hypothèse de valeurs qui seraient nulles. Nous les résumons néanmoins dans le tableau ci-après :

Élasticités d'emploi : des valeurs, négatives ou positives, faibles et statistiquement non significatives			
	Valeur minimale	Valeur maximale	Valeur moyenne
Travailleurs non ou peu qualifiés	- 0,054	+ 0,064	- 0,01
Femmes non ou peu qualifiées	- 0,122	+ 0,107	0,00
Jeunes travailleurs	- 0,039	+ 0,221	+ 0,04
<b>Explication :</b> une valeur de - 0,054 signifie par exemple qu'une augmentation de 1 % de l'indicateur de salaire minimum entraînerait une baisse de 0,054 % de l'emploi.			

Le constat dressé par Simon Sturn peut être considéré comme particulièrement solide au regard du nombre élevé de « spécifications » qu'il teste (18 pour chacun des trois groupes de travailleurs étudiés) auxquelles il faut ajouter de multiples « tests de robustesse ». Cette profusion mérite d'être soulignée car elle traduit sans doute la difficulté pour les chercheurs dont les

travaux « démontrent » l'absence de tout effet et/ou rompent le « consensus », à être publiés. Leurs conclusions ont donc intérêt à être particulièrement bien étayées. En effet, « habituellement, les résultats négatifs [i. e. contraires au consensus] ne sont jamais rapportés ou publiés. Il y a ainsi une prépondérance d'hypothèses vérifiées dans la littérature »<sup>2</sup>. Cette réalité renvoie en grande

partie au fait que la recherche est une pratique éminemment communautaire, symbolique, où notamment comptent les mécanismes de reconnaissance entre individus. Elle plaide pour la conduite d'évaluations pluralistes qui ne soient pas laissées, par exemple, aux seuls économistes, en particulier à ceux d'une même « école de pensée »...

2. Cf. George M. Frankfurter and Elton G. McGoun (2002), « Resistance is futile: the assimilation of behavioral finance », *Journal of Economic Behavior & Organization*, vol. 48, issue 4.

GRANDE  
**CONSULTATION**  
NATIONALE

*la*  
**cgt**

**VOUS** la voulez comment ?  
La parole aux **FEMMES** !

[www.consultation-femmes-cgt.fr](http://www.consultation-femmes-cgt.fr)



DU 12 NOV 2018 AU 7 JANV 2019  
**#ConsultationFemmesCgt**

## Formation

# L'enjeu de la formation économique

Dans la bataille idéologique qui fait rage, les questions économiques sont au cœur du débat.

Les tenants du libéralisme expliquent à longueur de temps que l'économie est une science neutre et objective, qu'eux seuls détiennent la vérité, qu'elle est seule et unique et qu'il n'y a pas d'autre choix possible.

Il est donc vain de vouloir s'opposer aux décisions. Pour eux, il n'y a de progrès que si les mesures permettent d'améliorer la rentabilité financière des entreprises et des plus riches. C'est leur sempiternelle rengaine qu'ils rabâchent depuis que le libéralisme existe – théorie du ruissel-

lement ou du premier de cordée, loi du marché, etc. – avec les résultats que l'on connaît. Ils oublient simplement que les décisions économiques ne sont que le résultat de choix humains, et donc qu'ils ne sont ni neutres, ni imposés, comme ils le prétendent.

Pour combattre efficacement leur raisonnement, il nous faut démonter leurs arguments et être en capacité d'élaborer des solutions alternatives, prenant en compte la satisfaction des besoins des populations et non la rentabilité financière maximale.

Un des rôles du Pôle économique est de permettre aux camarades de mieux

appréhender les questions économiques. Notre démarche vise à aider les organisations dans leur activité au quotidien en essayant de leur donner des arguments. Dans cette démarche, la formation pour mieux comprendre les mécanismes économiques est un enjeu fondamental. C'est pourquoi le Pôle économique organise tous les ans un cycle de formation qui permet de mieux appréhender nombre d'aspects de l'économie. Vous recevrez des infos plus précises au cours de l'année, et nous espérons qu'elles retiendront votre attention.

**Jean-François Soury**

## À lire

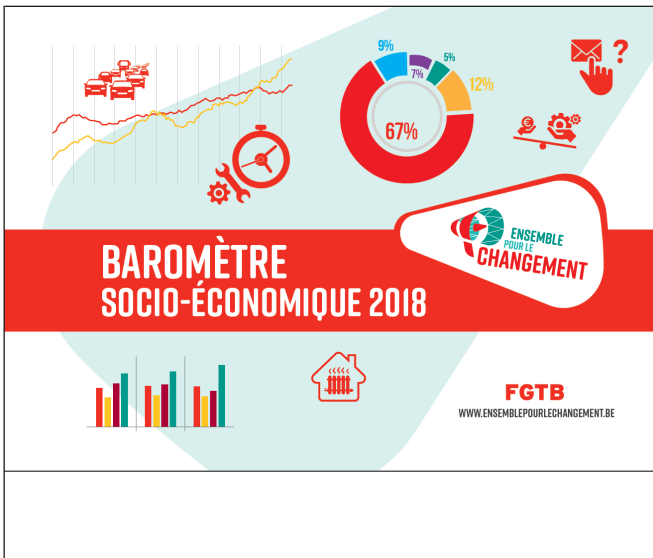
### Rétrospective 2018 des rapports de l'ONG Oxfam

L'organisation non gouvernementale Oxfam a publié plusieurs rapports qui mettent en exergue des analyses et propositions faites par la CGT dans certaines de ses campagnes. Ces rapports peuvent être utilisés pour nourrir les tracts, argumentaires et revendications portées par nos organisations. En 2018, Oxfam a ainsi publié :

- en janvier, à la veille du Forum économique mondial, lequel rassemble le gotha du monde politique et des affaires à Davos en Suisse, un rapport intitulé « Partager la richesse avec celles et ceux qui la créent » qui constate en particulier : « *Des richesses engendrées l'année dernière, 82 % ont profité aux 1 % les plus riches de la population mondiale, alors que les 3,7 milliards de personnes qui forment la moitié la plus pauvre de la planète n'en ont rien vu. [...] Ce rapport montre comment le système économique mondial permet à une minorité fortunée d'accumuler d'immenses richesses, tandis que l'immense majorité des travailleurs ne touche pas sa juste part qui lui permette d'accéder à un niveau de vie décent* » ;
- en octobre, la seconde édition de son « indice de l'engagement à la réduction des inégalités » qui propose un classement mondial des États selon « leurs actions concrètes pour s'attaquer à l'écart entre riches et pauvres ». En effet, en 2017, Oxfam et Development Finance International ont élaboré un indicateur qui vise à mesurer la mise en œuvre et l'effectivité des actions des États dans la lutte contre ces inégalités. Cet indice se réfère principalement aux « dépenses sociales », soit aux financements allant aux services publics (éducation, santé...), à la fiscalité progressive qui consiste à taxer davantage les entreprises et les individus les plus fortunés, ainsi qu'au droit du travail partant du postulat que les hausses de salaire et les garanties collectives concourent à réduire les inégalités, pour les femmes tout particulièrement.

**David Meyer**

## À lire



### Baromètre socio-économique de la FGTB: un regard sur la Belgique utile pour appréhender différemment la réalité française

La Fédération générale des travailleurs de Belgique (FGTB), organisation qui compte à elle seule plus de 1,5 million d'adhérents, publie tous les ans un « baromètre socio-économique », soit un compendium commenté de statistiques, qui souvent propose des comparaisons internationales et rappelle les positions du syndicat. Sa lecture témoigne d'une forte similitude des conditions faites aux travailleurs belges et français, et donc des préoccupations de leurs représentants syndicaux. Ainsi, la livraison 2018 de cette publication débute par le constat d'un « effritement » du pouvoir d'achat des salariés outre-Quévrain. Le lien de téléchargement est : <http://www.fgtb.be/documents/20702/0/Barom%C3%A8tre+2018/aef9a27e-bee6-4b1c-acb0-6aa0d6c63cfc>.

## Repères statistiques

### Salaires

- **Salaires net médian** en équivalent temps plein (en 2015):
  - ensemble : 1 797 €;
  - femmes : 1 650 €;
  - hommes : 1 906 €.
- En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 256 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27 %) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.
- **Écart de salaire femmes/hommes** : 18,4 % en équivalent temps plein (F : 1 986 €; H : 2 438 €). 27 % en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel.
- **Smic mensuel net** : 1 173,60 € (7,74 € l'heure).
- **Smic mensuel brut** : 1 498,47 € (9,88 € l'heure).
- **Pension des retraites** : 1 389 € en 2016 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus).
- **RSA « socle »** : 550,93 € pour une personne seule, 826,40 € pour un couple ou une personne seule avec enfant.

### Emploi

- **Emploi total** : 26 511 800 (France hors Mayotte, en 2017).
  - **Emploi salarié** : 23 749 200 (France hors Mayotte, en 2017).
  - **Emploi à temps partiel** : 5 048 700 (France hors Mayotte, en 2017).
  - **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 787 900 (France hors Mayotte, en 2017).
  - **Sous-emploi salarié (au sens du BIT)\*** : 1 647 900 (France hors Mayotte, en 2017).
- \* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

### Données générales

- **PIB** : 2 291,7 Mds € en 2017.
- **Consommation des ménages** : 1 191 Mds € en 2017.
- **Investissement des entreprises** : 278,8 Mds € en 2017.
- **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 177,9 Mds € en 2017.
- **Budget de l'État** (révisé 2018) : 386,8 Mds € dont charge de la dette : 41,2 Mds €.
- **Recettes de l'État** (révisé 2018) : 306,3 Mds € dont :
  - **Impôt sur le revenu** : 73,1 Mds € en 2018;
  - **Impôt sur les sociétés** : 25,7 Mds € en 2018;
  - **TVA** : 157,0 Mds € en 2018.
- **Exportations** : 473,2 Mds € en 2017.
- **Importations** : 535,5 Mds € en 2017.
- **Solde du commerce extérieur** : - 62,3 Mds €.